



Education International  
Internationale de l'Education  
Internacional de la Educaci3n

<http://www.ei-ie.org>

RÉGION EUROPÉENNE  
- CSEE

Présidente

Christine BLOWER

Vice-Président(e)s

Odile CORDELIER  
Andreas KELLER  
Trudy KERPERIEN  
Dorte LANGE  
Galina MERKULOVA  
Branimir STRUKELJ



5, Bd du Roi Albert II, 9e  
1210 Bruxelles, Belgique  
Tél : +32 2 224 06 91/92  
Fax : +32 2 224 06 94  
[secretariat@csee-etuice.org](mailto:secretariat@csee-etuice.org)  
<http://www.csee-etuice.org>

Directrice européenne  
Susan Flocken

Trésorier

Mike JENNINGS

# CSEE

## Comité syndical européen de l'éducation Région européenne de l'IE

### Position du CSEE concernant la *Communication de la Commission portant sur une nouvelle stratégie de l'UE en faveur de l'enseignement supérieur*

Adoptée par le Comité du CSEE le 24 octobre 2017

Le 30 mai 2017, la Commission européenne a publié une [Communication portant sur une nouvelle stratégie de l'UE en faveur de l'enseignement supérieur](#).

Le présent document expose le point de vue du CSEE, représentant 11 millions d'enseignant(e)s en Europe, concernant la Communication de la Commission, sur la base d'une consultation menée auprès de ses organisations membres.

1. Nous saluons l'objectif de la proposition qui consiste à aider les pays de l'UE à renouveler leurs systèmes d'enseignement supérieur afin de garantir que **les diplômé(e)s soient hautement qualifié(e)s et socialement engagé(e)s**, tout en respectant les compétences nationales en matière d'éducation.

2. Nous saluons le fait que le document souligne l'importance du rôle des universités pour garantir la réussite d'un **plus** grand nombre d'étudiant(e)s dans des disciplines telles que l'enseignement, la médecine ou les STEM, compte tenu des **pénuries importantes dans ces secteurs**. Dans le même temps, le document devrait mentionner que, dans certains pays, les demandes dans les secteurs professionnels susmentionnés ou autres dépendent fortement de la situation économique nationale et du manque d'offres d'emplois de qualité dans ces secteurs en particulier. Raison pour laquelle il n'incombe pas à l'enseignement supérieur de répondre aux « inadéquations » entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

3. Bien que nous adhérions au principe selon lequel une composante supplémentaire de l'enseignement supérieur centrée sur l'apprentissage basé sur le travail puisse s'avérer profitable à l'étudiant(e), nous estimons que le document insiste trop lourdement sur la nécessité de préparer les étudiant(e)s aux besoins **immédiats du marché du travail**, par exemple via les propositions suivantes : renforcer les consortiums d'entreprises dans le cadre du programme Erasmus+, faire en sorte que les établissements d'enseignement supérieur deviennent des « acteurs entrepreneuriaux », insister davantage dans les programmes de doctorat sur la mise en pratique des connaissances et l'interaction avec de futurs employeurs, favoriser la mise en place de forums régionaux et nationaux universités-entreprises, etc. Nous rappelons avec insistance que la **mission des universités** et des autres établissements d'enseignement supérieur en Europe va bien au-delà du simple principe de mettre des connaissances à la portée des entreprises. Les sociétés démocratiques ont besoin d'établissements d'enseignement supérieur et de centres de recherche gratuits et indépendants. La portée des universités ne peut donc pas se limiter aux besoins et autres

intérêts immédiats des entreprises. Les universités doivent être encouragées à préserver et étoffer leur **rôle essentiel au sein de la société**, lequel consiste à produire et diffuser des connaissances et à développer et partager leurs analyses et critiques indépendantes dans l'ensemble de la société, quel que soit le domaine d'étude et sans craindre la censure, la répression ou encore les recherches biaisées par les pressions du marché.

4. Nous observons également une approche de **la recherche** basée sur le court terme et orientée sur le marché, au travers de la proposition de développer la « **Spécialisation intelligente de l'enseignement supérieur** ». Nous sommes en désaccord avec le principe selon lequel les universités doivent aligner leurs programmes sur les « Stratégies de spécialisation intelligentes » des entreprises locales et régionales, en vue de pouvoir répondre aux exigences des secteurs industriels prioritaires. C'est la raison pour laquelle nous demandons à la Commission européenne de faire en sorte que les Etats membres **garantissent les libertés académiques et l'autonomie** de l'enseignement supérieur et de la recherche, conformément à la Recommandation de l'UNESCO de 1997 concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur.

5. Alors que la Commission européenne souligne l'importance d'assurer **une bonne direction des établissements** et une politique efficace de coopération interne et de gestion des ressources, nous tenons à rappeler que les universités ont besoin d'autonomie et que les libertés académiques des universitaires doivent être protégées. La gouvernance des établissements doit être basée sur un principe garantissant que les arguments universitaires prévalent à tous moments sur les pressions politiques ou économiques exercées par des acteurs extérieurs tels que les gouvernements nationaux et/ou les intérêts économiques/financiers. Il a été démontré que ce principe peut être mis en pratique via un **dialogue social** efficace avec les syndicats de l'enseignement, la gouvernance collégiale, l'examen par les pairs et la participation du personnel et des étudiant(e)s à la **gouvernance collaborative et démocratique**.

6. Le document de la Commission propose d'introduire des modèles de **financement basé sur la performance** dans l'enseignement supérieur, afin d'accroître le prestige et la rémunération des professeur(e)s compétent(e)s et de concevoir des systèmes de financement qui encouragent l'enseignement supérieur à répondre aux besoins de la société et à concilier les objectifs d'efficacité, d'équité et d'efficience. Nous souhaitons rappeler à la Commission que **l'éducation est un droit humain** et qu'elle doit être financée par des fonds publics et accessible à chacun(e). L'enseignement supérieur n'est pas une marchandise et n'est pas à vendre. Le CSEE demande instamment aux responsables politiques européen(ne)s et nationaux de mettre un terme à l'exploitation commerciale du secteur et aux modèles de financement basé sur la performance.

Par ailleurs, nous avons démontré, au moyen de plusieurs exemples nationaux dans notre document « [Position du CSEE concernant la nouvelle stratégie pour les compétences en Europe](#) » (17 février 2016), les raisons justifiant de ne pas introduire des systèmes de financement basé sur la performance dans le secteur de l'éducation. De tels systèmes **sont susceptibles de favoriser les inégalités en matière de financement** des écoles et des établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'entre les élèves et les institutions. La stratégie de financement de l'enseignement supérieur ne doit pas se baser sur une

approche uniforme ou un modèle punitif. Plusieurs exemples d'écoles et d'universités financées sur la base d'indicateurs peu fiables démontrent que, au lieu d'apporter une amélioration, ce système a eu **une incidence négative sur l'enseignement et les résultats** des élèves. Les modèles de financement basé sur la performance prennent rarement en compte les **différents environnements micro-économiques des écoles**, par exemple le taux de pauvreté, la présence d'industries locales, le niveau de qualification ou le taux de chômage des parents, la distance séparant le domicile de l'école, etc. - autant de facteurs ayant également un impact sur la performance des élèves et celle, par conséquent, des écoles et des établissements d'enseignement supérieur.

S'agissant de l'enseignement supérieur et de la recherche, les modèles de financement basé sur la performance peuvent également encourager **l'homogénéisation de la recherche** et dissuader la conduite d'expériences alignées sur de nouvelles approches, en récompensant les recherches dites « saines », dans la mesure où ces systèmes de financement favorisent la concurrence. Nous sommes intimement convaincus que l'introduction de modèles de financement basé sur la performance, entraînant un accroissement des tâches administratives, pourraient indiquer que **les universitaires ne sont pas dignes de confiance**. Par ailleurs, en l'absence de financement des universités, la course aux subventions requiert de la part des chercheurs/euses la publication de résultats et entraîne **un niveau inacceptable de stress lié au travail**.

7. Nous sommes d'accord avec l'initiative, lorsque celle-ci met en évidence la nécessité d'assurer **la formation pédagogique des enseignant(e)s de l'enseignement supérieur et l'investissement systématique dans leur développement professionnel continu**. La Commission propose de renforcer, dans le cadre du programme **Erasmus+**, le soutien stratégique en faveur des enseignant(e)s de l'enseignement supérieur, des doctorant(e)s et des diplômé(e)s post-doctorant(e)s pour les aider à développer leurs compétences en matière de pédagogie, améliorer la conception des programmes de cours et renforcer la coopération et la mobilité des enseignant(e)s. Nous demeurons cependant fermement convaincus que les Etats membres devraient apporter un soutien plus systématique au personnel de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, suite à la révision à mi-parcours du programme Erasmus+, nous considérons que le personnel bénéficierait d'un soutien optimal si ce dernier (représenté par le CSEE) participait à la prise de décision pour l'utilisation des fonds du programme.

8. Si l'on souhaite moderniser l'enseignement supérieur, davantage de mesures doivent être prises pour **améliorer les conditions de travail des enseignant(e)s** et régler le problème des contrats à durée déterminée. Améliorer les conditions de travail précaires du personnel permettrait également d'améliorer les conditions d'apprentissage des étudiant(e)s. Dans le même temps, le document propose de promouvoir le développement d'une conception modulaire et flexible des cours, ainsi que l'intégration de technologies numériques dans l'enseignement fondé sur la recherche, sans prendre en compte le surcroît de travail et l'allongement des heures de travail que cela pourrait représenter pour les enseignant(e)s.

9. Le document reconnaît à juste titre l'importance d'acquérir des **compétences transversales de haut niveau et des compétences clés dans l'enseignement supérieur**,

notamment des compétences numériques de haut niveau, la numératie, l'autonomie, l'esprit critique et la capacité à résoudre les problèmes, quelle que soit la discipline. Il promeut également les disciplines STE(A)M, incluant les Arts (A), mais reste principalement axé sur les compétences numériques et entrepreneuriales. Il est essentiel, dans l'enseignement supérieur, d'orienter les priorités sur les **compétences numériques** et l'intégration des technologies numériques à l'**enseignement fondé sur la recherche**.

10. Enfin, nous saluons l'intérêt que porte la Commission européenne à la promotion de **systèmes d'enseignement supérieur inclusifs et connectés** et, en particulier, au soutien que méritent le développement et la mise en œuvre des stratégies institutionnelles intégrées pour l'inclusion, l'égalité hommes-femmes et la réussite des études, mettant en avant l'importance de renforcer la coopération avec les écoles et les prestataires de l'EFP, l'orientation et la guidance professionnelles, ainsi que la reconnaissance de l'apprentissage antérieur (notamment les qualifications des populations réfugiées). Toutefois, pour atteindre ces objectifs importants, il convient d'accroître l'investissement public dans l'enseignement supérieur et son personnel.